



## Déclaration liminaire au CSA SD du 10 février 2026

La suppléance des enseignants absents aurait pu être un sujet de dialogue social utile pour l'Éducation nationale, ses personnels et ses usagers.

Un dialogue social de qualité, respectueux et bienveillant aurait pu débuter par un partage de constats et de réalités objectives : les absences de courte durée pour raisons de santé des enseignants ont augmenté de 46 % dans le premier degré depuis 2019. Mais déjà en 2017, notre ministère, sous pression médiatique, s'est engagé à améliorer l'efficience du remplacement. Depuis, le constat est toujours le même : impossible de remplacer tous les enseignants absents et ça se voit !

Un dialogue social de qualité, respectueux et bienveillant aurait permis de débattre et formuler des propositions concrètes visant à améliorer les conditions de suppléance.

Il n'en n'est rien ! Notre ministère s'est en effet focalisé sur la seule réorganisation des moyens existants et espère aujourd'hui s'affranchir de son obligation de consultation des instances représentatives en présentant un arrêté de création d'une zone départementale de remplacement dont on peine à comprendre l'intérêt et la portée réglementaire, mais surtout l'utilité.

Mais au travers d'une telle démarche, notre ministère tente surtout de s'affranchir de son obligation de continuité de service public en faisant reposer sur les équipes de terrain et les remplaçants existants l'efficience attendue ! C'est d'autant plus méprisant quand un rapport sénatorial de juin 2025, sur les constats du ministère de l'Éducation Nationale, préconisait surtout de palier à l'augmentation des absences des enseignants par une augmentation significative des moyens de remplacement et une amélioration des conditions de travail. Mais en attendant, le contexte de fermeture de 21 postes d'enseignants du premier degré dans notre département et le recours à des emplois supplémentaires hors la classe pour le déploiement des pôles d'appui à la scolarisation ne permettra pas d'aller dans ce sens. En effet toujours et encore plus de postes sans présence d'élèves pour s'occuper des élèves. Voilà un nouveau cœur de métier ! On constate pourtant à l'hôpital, dont tout le monde s'accorde à dire que ça dysfonctionne, plus de cadres pour moins de soignants dégrade le service rendu : est-ce la nouvelle devise du new public management ?

Un dialogue social de qualité, respectueux et bienveillant aurait permis que l'instance de ce jour ne se tienne pas à la demande formulée par la FSU en comité social d'administration académique. Pour un peu, on passait à côté... A croire que l'organisation et l'utilisation des moyens ne regardent même plus les comités sociaux d'administration.

Un dialogue social de qualité, respectueux et bienveillant aurait permis aux titulaires et suppléants de nos organisations syndicales de siéger librement dans cette instance comme cela a toujours été la règle dans notre département : il est inacceptable qu'une personne siégeant dans cette instance ne soit pas remplacée.

Un dialogue social de qualité, respectueux et bienveillant aurait donné les délais réglementaires suffisants à nos fédérations syndicales pour s'organiser et recevoir les documents présentés ce jour, aussi brefs soient-ils.

A cela s'ajoute, le passage notamment de seize à neuf zones de remplacement dans l'Académie, et celui de trois à deux zones de remplacement dans notre département pour le second degré. Cela va amplifier la dégradation des conditions d'exercice.

A la rentrée 2026, le Rectorat sera en droit de demander à un TZR sur la zone de Bar de se rendre sur celle de Romilly ou un autre qui est dans la zone de Troyes d'accomplir ses missions dans la Marne ou dans la Haute-Marne.

Ces projets de réorganisation inacceptables des cartes de remplacement ne risquent d'avoir qu'une seule conséquence, celle d'aggraver la crise d'attractivité du métier et de dégrader encore plus le service public d'Éducation.

Pour toutes ces raisons, la FSU votera contre cet arrêté dont le seul contenu est supposé réorganiser les moyens de remplacement à l'échelle départementale, ce qui semblait statutairement être déjà le cas.

Le ministre refuse de réviser la carte de l'Éducation prioritaire, poursuit ses offensives contre la liberté pédagogique et amorce une réforme de fond visant les pratiques professionnelles.

Avec le plan « 800 collèges », on demande aux équipes de faire mieux avec les mêmes moyens ou des miettes de moyens redéployés, en instaurant un système de dotation parallèle, contractualisé, fondé sur les résultats au DNB dont la responsabilité incombe aux équipes.

Six de nos établissements aubois vont faire partie de ce dispositif et vont devoir entrer dans une logique de contractualisation sur trois ans, se voir imposer des pédagogies ou organisations, et vont devoir atteindre des objectifs chiffrés : y aura-t-il une dotation supplémentaire ? Prise sur quels moyens et à quels établissements ? Au détriment de l'Éducation Prioritaire ?

Pendant que les adeptes du néo management travaillent sans relâche à une prétendue amélioration de notre système, les résultats de nos élèves régressent, le poids des déterminismes sociaux demeure et ne faiblit pas au contraire.

Comme l'an dernier, l'exécutif et les parlementaires du socle commun agitent l'argument de la baisse démographique pour tenter de légitimer les suppressions d'emplois, avec l'équation simpliste : moins d'élèves = moins d'enseignant·es.

Or cette baisse démographique scolaire est une chance historique de réduire le nombre d'élèves par classe en France. Pourtant, à la rentrée 2026, notre académie va encore perdre 58 postes d'enseignant dans le second degré, 1 poste de CPE, 4 postes de personnel administratif et de laboratoire et 97 postes du premier degré sans compter les postes hors élèves qui seront encore une fois prélevés sur la dotation du premier degré.

Enfin, nous adressons tous nos vœux de bon rétablissement à notre collègue professeur d'arts plastiques, poignardée au collège de Sanary sur Mer. Nous voulons aussi apporter tout notre soutien aux équipes et aux usagers des établissements touchés par des actes de violence et de menaces. Le collège de Nogent en Bassigny dans la Haute Marne a été contraint de fermer temporairement ses portes en raison d'une mise en cause de sa principale par des parents d'élèves. . La sécurité des personnels et des élèves ne peut se réduire à des réponses uniquement sécuritaires. Elle exige une politique éducative ambitieuse : plus de moyens, plus de prévention, plus d'accompagnement, plus de temps éducatif, et une reconnaissance réelle du travail des personnels.

Ces actes ne peuvent être ni banalisés ni instrumentalisés. Ils posent une question essentielle : celle des conditions d'exercice dans l'Éducation Nationale et du climat scolaire, dans un contexte de dégradation continue des moyens humains et éducatifs. L'École est attaquée et nécessite que la société dans son ensemble se mobilise, la soutienne et réagisse.

L'Education Nationale jugée défaillante par l'IGESR dans le soutien apporté à Caroline GRANDJEAN, directrice d'école qui a mis fin à ses jours à cette rentrée 2025, devrait, comme l'indique le rapport, faire bloc avec ses personnels face aux conflits avec certains parents. Ce n'est malheureusement pas le cas. Sur le terrain, les enseignants ne perçoivent pas les effets de l'accompagnement de leur hiérarchie : envoyer un soutien psychologique à des enseignants devant élèves...les échanges étaient-ils prévus pendant la récréation ? Minimiser les peurs légitimes des collègues en affirmant que les menaces ne seront pas mises à exécution, ne pas soutenir les directeurs convoqués par des élus...

Depuis des années, la FSU alerte sur la fragilisation des équipes éducatives, le manque de personnels médico-sociaux et de vie scolaire, l'insuffisance de la prévention et de l'accompagnement des élèves en difficulté, la surcharge des classes et la dégradation du service public d'éducation.